

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 3**

Régie de l'énergie
<i>Déposé en audience</i>
DOSSIER: <i>R-3584-2005</i>
PIÈCE NO: <i>B-27</i>
Date: <i>22/02/06</i>

**Engagement 3 :**

**Quel pourcentage des clients désirant participer au projet pilote d'ÉnerGuide volet « Ménages à budget modeste » a été exclu en raison de la contribution financière demandée (demandé par OC) ?**

**Réponse à l'engagement 3 :**

Voici la réponse fournie par les responsables de ce projet pilote à l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) à cet engagement 3 du Distributeur.

« La contribution financière demandée au client participant avait été établie à 10 % des travaux à réaliser ou à un maximum de 250 \$. Malheureusement, nous ne disposons pas du nombre exact des participants qui auraient décidé de ne pas donner suite à leur demande à cause, spécifiquement, du niveau de contribution qui leur était demandé.

Cependant, selon les organismes ayant réalisé le projet-pilote, les principaux éléments ayant justifié la fin de la participation des clients sont, notamment :

- l'aspect « ticket modérateur » de la contribution ;
- les difficultés de compréhension des règles ;
- la réelle volonté de réaliser des travaux (certains voulaient avoir une évaluation gratuite) ;
- le fait que le client avait déjà commencé les travaux, ce qui le rendait inadmissible ;
- les difficultés rencontrées pour trouver un entrepreneur ;
- la nature des travaux à réaliser ;
- la valeur des subventions accordées ;
- etc. »